

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 Janvier 2024

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 25 Janvier 2024, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Anthony CHANAUD, Gilles LABERTY, Philippe Deguelle, Genevieve COMTE, Colette SCHREYS, Gérard DIEM, Georges BENNAVAIL, Didier MALET, Alain ESPERCE, Simone FAVRY, Joelle BAUMANN, Alain ELOY, Emil HEIGL, Emanwela EDWINS, Marie FREMONT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stanislas MANIAK a donné pouvoir à Genevieve COMTE
Helen DUCEAU a donné pouvoir à Georges BENNAVAIL
Kevin THIRION a donné pouvoir à Marie FREMONT
Audrey RANTRUA a donné pouvoir à Anthony CHANAUD

Ordre du jour

- 1- Prime pouvoir d'achat
- 2- Charte de l'arbre et du paysage
- 3- Renouvellement CUI
- 4- Non-valeurs
- 5- Nom de rues et de chemins à Sauzils
- 6- Mandatement des factures en investissement en attendant le BP 2024
- 7- Acceptation d'un don de parcelles au profit de la commune (Fa)
- 8- Achat de la parcelle AB144 (Rouvenac)

Questions diverses

Secrétaire de séance : Colette SCHREYS

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire. M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 14 Décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

1- Prime pouvoir d'achat

Suite au Conseil municipal de novembre 2023, nous avons informé le centre de gestion (CDG) de notre souhait de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (prime inflation) aux agents salariés de la commune selon les critères d'éligibilité définis par l'Etat comme de nombreuses collectivités l'ont fait. Les montants de ces primes sont très encadrés et doivent être proportionnel au temps de travail et tenir compte également de l'échelon de l'agent. Suite au retour du CDG, M le Maire propose de fixer les montants que le Conseil avait déjà retenu soit une prime de 300€ aux salariés travaillant à temps partiel, 20h/semaine à Oriane Loze Barbat et Christine Perez et une prime de 525€ aux agents travaillant à temps plein, Cédric Castano et Christophe Audouy, prime qu'il convient de majorer pour ce dernier compte-tenu de son ancienneté soit 590€. Les autres salariés de la commune ne sont pas éligibles à ce dispositif défini par l'Etat.

Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question qui est approuvée à l'unanimité.

2- Charte de l'arbre et du paysage

Le Conseil Départemental a adopté une charte visant à préserver le plus grand nombre d'arbres et propose aux communes de s'engager dans ce sens à savoir préserver et planter des arbres sur nos territoires. M le Maire fait lecture de cette charte qui nous est proposée.

Alain Eloy propose de planter des arbres de type micocouliers sur l'Avenue de Couiza, le long de la route départementale à Rouvenac. Le Conseil approuve cette démarche mais il faudra se rapprocher du Département dans la mesure où il s'agit d'une route départementale. Des arbres du côté du parking du tri sélectif pourraient être plantés également à Fa. Si accord, Emil Heigl est prêt à intervenir gracieusement pour aider à la plantation en réalisant avec son matériel les trous. M le Maire soumet au conseil l'adoption de cette charte de l'arbre et du paysage et propose de la signer afin d'engager notre commune dans cette démarche. Approuvé à l'unanimité

3- Renouveaulement CUI

Il s'agit du renouvellement du CUI (contrat unique d'insertion) au 1er mars 2024 concernant Yves Salva qui travaillait jusque là sur un 20H/semaine avec une prise en charge de 40% de sa rémunération en raison de sa situation au regard de l'emploi. Son temps de travail était annualisé de façon à intervenir sur la période de l'année la plus chargée. Compte-tenu des besoins et de la charge grandissante qui pèse sur les agents techniques de la commune, il serait nécessaire qu'il puisse effectuer 35H de travail hebdomadaire réparties pour moitié sur Fa et Rouvenac. Après en avoir débattu, le Maire soumet au vote la question qui est approuvée à l'unanimité.

4- Non-valeurs

Le service de gestion comptable de Limoux nous propose d'épurer les dettes irrécouvrables sur les budget M57 et M49 depuis 12 ans, considérées comme irrécouvrables en raison des différentes poursuites inopérantes et parfois en raison du décès des personnes.

Le total de la dette irrécouvrable en M57 est de 378,42€

Le total de la dette irrécouvrable en M49 est de 2882,65€

M le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du BP 2024 et de signer les documents relatifs à cette question. Approuvé à l'unanimité.

5- Noms de rues et de chemins à Sauzils

Afin de faciliter l'acheminement du courrier postal, l'intervention des secours ou la mise en place de la fibre, il devient obligatoire d'ici le mois de juin de donner des noms de rues, voies, chemins à ceux qui n'en possèdent pas (adressage). A Sauzils, seule la place Charles Bournet est nommée.

Le conseil échange sur ce sujet et propose unanimement de conserver le nom de cette place Charles Bournet, Résistant de notre commue, et de nommer de manière logique la place où se situe l'église « place de l'église ». En ce qui concerne l'impasse qui part de la place Charles Bournet, où est planté un petit if, il est proposé de la nommer « impasse de l'if » et le chemin qui part de la D602 vers Campagne sur Aude, « Chemin de Campagne ». Ces noms de rues semblent évidents mais pour les 2 autres rues, il n'y a pas de nom de rues qui semblent faire consensus. Ainsi, nous souhaitons consulter les riverains sur le sujet. Ces rues non nommées pour l'instant feront l'objet d'une autre délibération. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote ces propositions. Approuvé à l'unanimité.

6- Mandatement des factures en investissement en attendant le BP 2024

Jusqu'à l'adoption du prochain budget 2024, les factures établies au titre de l'investissement doivent pouvoir être payées afin de ne pas pénaliser les entreprises. Sont concernés par cette question le budget général et le budget de l'eau. Le conseil municipal doit pour cela donner son accord pour mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

- BP M57 Ouverture de crédit à hauteur de 78 184.20 Chapitre 21

- BP M49 Ouverture de crédit à hauteur de 18 530.78 Chapitre 21

Sur ces bases, M le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement à compter du 31 janvier 2024 jusqu'à l'adoption du prochain budget et soumet au vote la question.

- Approuvé à l'unanimité

7- Acceptation d'un don de parcelles au profit de la commune (Fa)

La famille Laffitte de Fa souhaite, pour l'euro symbolique, faire un don de parcelles à la commune pour une surface totale de 6 hectares, 97 ares, et 10 centiares. Ce sont les parcelles A1674, A1696, A843, A903, A904, A905, A1946, A1134, A1135, B689, B701, B793, B899, B714, B703. M le Maire remercie vivement André Laffitte et ses sœurs pour ce don de parcelles appartenant à leur frère François Laffitte qui est décédé. La famille a choisi l'étude notariale Bernard de Quillan, les frais de notaire seront pris en charge par la commune. M le Maire propose au conseil d'accepter ce don et lui demande de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires. Approuvé à l'unanimité

8- Achat de la parcelle AB 144 (Rouvenac)

Cette parcelle AB 144 concerne la maison qui menace de s'effondrer, place St Barthélémy à Rouvenac, pour laquelle une démarche de bien d'abandon manifeste avait été faite par M le Maire car la propriétaire, habitant en Angleterre, n'effectuait pas les travaux indispensables à la sécurisation du bâtiment. Cette dame est décédée durant les 3 mois de la procédure. Il existe un danger pour la voie publique et un risque pour les 2 maisons mitoyennes en cas d'effondrement de cette maison. A ce jour, la responsabilité incombe à la fois au propriétaire et à la commune. Emanwela Edwina a servi d'intermédiaire sur ce dossier avec un des héritiers britannique. Il est urgent de trouver une issue à cette situation. La succession est toujours en cours. La personne préalablement intéressée pour l'achat ne se manifeste plus et l'étude de Maître Duchan ne parvient plus à la joindre.

Pour accélérer la procédure et après avoir échangé avec l'étude notariale, M le Maire propose d'acheter ce bien à hauteur de 5000€ afin de sortir de cette impasse et lancer très rapidement les travaux de sécurisation notamment au niveau de la toiture qui doit être refaite en urgence.

Après en avoir débattu, M le Maire propose au conseil de racheter ce bien AB144 pour une valeur de 5000 euros et lui demande de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires. Il soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Joelle Baumann questionne sur le dédommagement des frais de déplacements d'une bénévole pour la bibliothèque de la commune. Il est proposé de la dédommager par la prise en charge d'un plein d'essence par an.
- Débroussaillage d'office effectué sur le jardin de la maison située en face de l'ancienne cave coopérative donnant sur la voie publique à Rouvenac par M le Maire, G Laberty et E Heigl en raison des risques d'incendie notamment. La propriétaire qui vit au Royaume Uni ne répond pas aux nombreux courriers en recommandé et n'a pas réglé les travaux d'office effectués pour les mêmes raisons l'année dernière par les agents communaux. Le conseil est d'accord pour entamer une procédure de « bien d'abandon manifeste » pour cette maison.

- Alain Eloy précise que des travaux sont à prévoir sur une partie du mur du cimetière qui menace de tomber côté Toziels sur environ 15 mètres (crête). M le maire propose de réaliser ces travaux en Régie. Travaux à réaliser à l'entrée de Toziels en raison d'une importante cavité sécurisée mais qui ne peut rester en l'état. Le chantier est complexe (présence de réseaux et de tuyaux en contre pente). A Eloy propose de demander un devis à OCTP.

- A Eloy précise que les composteurs fonctionnent bien avec un bon usage. Il pense qu'il faudrait déplacer les composteurs pour un meilleur accès, prévoir d'en rajouter un à Rouvenac car ils se remplissent assez vite.

- Echanges concernant la station de ski de Camurac, station 4 saisons.

Avant de lever la séance, M le Maire rappelle notre réunion de travail d'orientation budgétaire qui suit immédiatement ce conseil. La séance est levée à 21h45.

Vu pour être affichée le 7/02/2024 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD